



## COMMISSION SERVICES, AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS AUX CLUBS

### FDVA 2023

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Chaque année, un appel à projets national et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne. L'information est donnée aux clubs via le site du district.

Le FDVA se décline en deux modalités de financement distinctes :

- un soutien aux associations souhaitant développer la formation de leurs bénévoles,
- un soutien au fonctionnement et aux projets innovants des associations.

L'octroi des subventions relève du Préfet de région, après avis des collèges départementaux puis de celui de la Commission Régionale Consultative. Les instances fédérales départementales n'interviennent dans aucune commission. Les associations doivent solliciter leur demande de subvention uniquement via Le Compte Asso

Concernant les clubs de foot du Gers, pour cette année 2023 :

- 9 demandes de subventions ont été déposées
- 4 ont été retenues avec une proposition d'aide d'un montant total de 6 000 €.

### CAMPAGNE ANS 2023

Pour la région Occitanie le montant de l'enveloppe s'élève à 203 000 € soit une diminution de 9 % .

Les clubs ont déposé leurs demandes avant le 31 avril. Cette année, il y a moins de demandes au niveau régional et départemental.

- Pour rappel en 2022 : 20 dossiers ont été présentés, 17 ont été retenus pour un montant total de 25 350 €
- En 2023 : 12 dossiers ont été présentés, 11 ont été retenus pour un montant total de 16 350 €

Nom bénéficiaire	Rang	Eligible	Objectif opérationnels	Modalité ou dispositif	Motif	Montant accordé	Total Montant Accordé
UNION SPORTIVE AUBIÉTAINE-USA	1	Oui	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage		750	1250
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		500	
	3	Non	Développement de la pratique	Développement d'une offre de pratique loisir	Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération (inadéquation descriptif/objectif opérationnel)	0	
AUCH FOOTBALL	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		1000	1500
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement du football dans le milieu scolaire		500	
	3	Non	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique futsal	Le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération	0	
FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN	1	Oui	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage		500	1500
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		250	
	3	Oui	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Engagement environnemental		750	

UNION SPORTIVE DURANNAISE (U.S.D.)	1		Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes	Action rejetée lors de l'analyse District	0	0
	2	Non	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage	Inéligible car le rejet de l'action 1 rend l'action 2 non finançable	0	
FORZA LABEJAN SAINT JEAN LE COMTAL	1	Oui	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage		500	1000
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		250	
	3	Oui	Développement de la pratique	Développement du football dans le milieu scolaire		250	
RASSEMBLEMENT DU BAS ARMAGNAC FOOTBALL CLUB (RBAFC)	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		500	1000
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		250	
	3	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		250	
MAUVEZIN FOOTBALL CLUB	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		750	2050
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage		1000	
	3	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		300	
FOOTBALL CLUB MIRANDAIS	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		750	3050
	2	Oui	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Engagement environnemental		1500	
	3	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		800	
ASSOCIATION SPORTIVE MONFERRANNAISE	1	Oui	Promotion du sport santé	Développement d'une offre de football en marchant ou de fit foot		750	1500
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		750	
SUD ASTARAC 2010	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		500	1000
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique des jeunes		500	
FOOTBALL CLUB PAVIEN	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		1000	1000
S.C.P ASSOCIATION SPORTIVE SAINTE CHRISTIE PREIGNAN	1	Oui	Développement de la pratique	Développement et structuration de la pratique féminine		500	1500
	2	Oui	Développement de la pratique	Développement de l'arbitrage		1000	

INSTANCE	ENVELOPPE REGIONALE : 203 000€		NOMBRE DE DOSSIER CLUB TOTAL : 110	
	Somme district	% de la somme totale	Club District	% du nbre total
GERS	16 350	8%	11	10%

125 dossiers Clubs déposés :

- 110 éligibles
- 15 non éligibles

La Présidente de la Commission

Claudette GRIMAL